

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
RN147 Nord Limoges - Mise à 2x2 voies au nord de Limoges - Travaux de restauration et mesures compensatoires – Site des Bâties et des Justices

Bordereau des Prix
LOT N°2 : Entretien des milieux arbustifs, aménagement d'abris pour la faune et pose de nichoirs à chiroptères

<i>Pouvoir adjudicateur exerçant la Maîtrise d'Ouvrage</i>
<i>État - Ministère de l'Aménagement du territoire et de la transition écologique.</i>

<i>Représentant du Maître d'ouvrage (RMO)</i>
<i>Madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine par décret du 22 avril 2026, Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfète de la Gironde par décret du 22 avril 2026</i>

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Euros

Numéro	Libellé et prix unitaire en toutes lettres Unité	
1	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	
1.1	INSTALLATION ET REPLI DE CHANTIER, RÉALISATION DES DOCUMENTS D'EXÉCUTION, DE SUIVI DE CHANTIER	Forfait
	Ce prix rémunère forfaitairement, pour l'ensemble des travaux faisant l'objet du marché : - le programme global d'exécution des travaux et de livraison des gîtes - Vérification DICT - Les documents d'exécution - Les réunions nécessaires sur site - le PRE - le PAQ, Plan sécurité, les fiches techniques des gîtes à chiroptères ainsi que le détail des dispositifs de fixation - l'amenée et le repliement du matériel, les aménagements de terrain et de leurs accès, - Le balisage des zones écologiques sensibles - le balisage provisoire des travaux à réaliser (localisation précisée et validée sur site par l'assistant AMO Environnement) - les aires de stockage ou de stationnement « tampon » éventuels des matériaux - l'enlèvement des matériaux en excédent dans un lieu de décharge approprié, agréé par l'assistant du Maître d'ouvrage et la remise en état des lieux. - les frais d'installation destinés à assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et le respect des contraintes liées à l'environnement - les mesures définies par la loi n° 93-1418 sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs et ses décrets d'application - les besoins en personnel et matériel pour assurer le nettoyage et la protection du chantier, la remise en état des zones dégradées (ornières). - les dispositions à prendre pour le maintien des accès aux parcelles privées riveraines. - la présence permanente d'un responsable de chantier - les réunions de chantier avec l'assistant AMO Environnement permettant l'actualisation du planning d'exécution, le rappel des points sécurité et environnement du chantier, l'examen de la qualité d'exécution des travaux - La réparation de tous les dégâts occasionnés pendant les travaux ; - le nettoyage des engins avant la sortie des zones pour limiter le	 €

	risque de dispersion d'espèces floristiques Le forfait (montant en toutes lettres) : 	
1.2	REPÉRAGE DES POINTS D'IMPLANTATION Ce prix rémunère forfaitairement : - la réalisation d'une visite préalable environnement - le marquage des futures hibernaculum (gîtes petite faune) et le marquage des arbres d'implantation des gîtes à Chiroptères en présence de l'assistant AMO Environnement - les implantations tiendront compte également des conditions d'accès tant pour la pose que pour le suivi ultérieur des gîtes et hibernaculum. - suite à cette visite, la transmission de la procédure d'exécution (équipe, responsable du chantier, matériel utilisé, fiche produit, accès...) de chaque travaux , soumis à validation par l'assistant AMO Environnement - le planning d'intervention actualisé en fonction des contraintes identifiées lors de la visite préalable Le forfait (montant en toutes lettres) : 	Forfait €
1.3	SIGNALETIQUE DE REPERAGE ET d'IDENTIFICATION DES GÎTES (PLAQUE COMPORTANT LE TYPE ET LE NUMERO) Ce prix rémunère à l'unité : - la fourniture des plaques comportant le type et le numéro du gîte sur les arbres équipés pour faciliter leur identification lors des suivis L'unité (montant en toutes lettres) : 	Unité
1.4	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (DOE) Ce prix comprend notamment : - la transmission à l'avancement du chantier des fiches de suivi de chantier. - la transmission d'un reportage photographique illustrant la	Forfait

	réalisation de chaque travaux (création de gîtes pour la faune et nichoirs à chiroptères, restauration des milieux arbustifs). - la transmission à l'avancement du chantier des fiches travaux soumis à validation de l'assistant MOA - le dossier final des ouvrages exécutés dans un délai d'un mois à compter de la fin d'exécution des travaux, permettant la réception et la mise en place en garantie des travaux réalisés Le forfait (montant en toutes lettres) : 	 €
2	Entretien des milieux arbustifs du site des Bâties et des Justices	
2.1	Débroussaillage sélectif des milieux arbustifs	ha
	Ce prix rémunère, à l'hectare, le débroussaillage sélectif des ligneux : • 50% des ligneux seront débroussaillés pour maintenir le milieux arbustifs L'hectare (montant en toutes lettres) : 	 €
2.2	Traitement d'espèce floristique invasive - Robinier Faux-Acaccia - 2026	Forfait
	Ce prix inclus l'opération de traitement, les travaux de reprise et l'exportation des déchets conformément au CCTP en 2026 • Cerclage des sujets supérieurs à 30 cm de diamètre • Abattage des sujets inférieurs à 30 cm de diamètre • Débardage en filière adapté Le forfait (montant en toutes lettres) : 	 €
2.3	Traitement d'espèce floristique invasive - Robinier Faux-Acaccia - 2027	Forfait
	Ce prix inclus l'opération de traitement, les travaux de reprise et l'exportation des déchets conformément au CCTP en 2027 • Cerclage des sujets supérieurs à 30 cm de diamètre • Abattage des sujets inférieurs à 30 cm de diamètre • Débardage en filière adapté Le forfait (montant en toutes lettres) : 	 €

2.4	Traitement d'espèce floristique invasive - Robinier Faux-Acaccia - 2028	Forfait
	Ce prix inclus l'opération de traitement, les travaux de reprise et l'exportation des déchets conformément au CCTP en 2028 • Cerclage des sujets supérieurs à 30 cm de diamètre • Abattage des sujets inférieurs à 30 cm de diamètre • Débardage en filière adapté Le forfait (montant en toutes lettres) : 	 €
3	Pose des gîtes à Chiroptères du site des Bâties et des Justices	
3.1	Fourniture gîte artificiel de type 1FF	Unité
	Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture des gîtes artificiels "plat" SCHWEGLER de type 1FF, ou équivalent conformément au CCTP. L'unité (montant en toutes lettres) : 	 €
3.2	Fourniture gîte artificiel de type 2FN	Unité
	Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture des gîtes artificiels "arbres creux" SCHWEGLER de type 2FN, ou équivalent conformément au CCTP. L'unité (montant en toutes lettres) : 	 €
3.3	Fourniture gîte artificiel de type 1FW	Unité
	Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture des gîtes artificiels pour l'hibernation SCHWEGLER de type 1FW, ou équivalent conformément au CCTP. L'unité (montant en toutes lettres) : 	 €
3.4	Préparation des supports, installation, pose et fixation des gîtes artificiels	Unité
	Ce prix rémunère, à l'unité, les travaux de pose des gîtes à chiroptères qui nécessitent de : • Préparer le support et éventuellement la coupe des branches pouvant interférer avec l'efficacité des gîtes ; • Mettre en oeuvre les supports de fixation et/ou les systèmes d'accroches ;	

	• Fixer les gîtes à chiroptères et vérifier leur stabilité ; • Mettre en place des repères (plaque comportant le type et le numéro du gîte) sur les arbres équipés L'unité (montant en toutes lettres) : 	 €
3.5	Contrôle des gîtes durant la période de parfait achèvement (1 an) Ce prix rémunère forfaitairement, les réparations de malfaçon et le remplacement des gîtes qui pourraient présenter un défaut de fixation durant le délai de garantie d'1 an à compter de la pose des nichoirs. Le forfait (montant en toutes lettres) : 	Forfait €
4	Aménagements de gîtes à petites faunes du site des Bâties et des Justices	
4.1	Gîtes de repos pour Reptiles et Amphibiens Ce prix rémunère, la fourniture de gîtes: Ce type de gîte est constitué d'un mélange de matériaux, enterrés et apparents. • Reconstitués des murets en pierres sèches à partir des matériaux disponibles sur site. Hors zone inondable à proximité de milieux buissonnants • Créés des tas de bois et de broussailles issus des opérations de défrichage et de débroussaillage, les matériaux seront alternés afin de ménager des zones de densités variables présentant des cavités. Hors zone inondable à proximité de milieux buissonnants L'unité (montant en toutes lettres) : 	Unité €
4.2	Gîtes de reproduction pour Reptiles Ce prix rémunère, la réalisation de gîtes : Ce type de gîte est constitué d'un mélange de matériaux, enterrés et apparents. • Creuser une fosse d'environ 20 à 30 m, d'une profondeur de 50 cm. Hors zone inondable à proximité de milieux buissonnants • Placer des déchets végétaux en cours de décomposition • Placer sur un côté des murs grossiers en pierres sèches • Protéger le site à l'aide d'un grillage à maille large (10x10 cm) L'unité (montant en toutes lettres) : 	Unité €

4.3	Gîtes mixtes pour Reptiles	Unité
	Ce prix rémunère, la réalisation de gîtes mixtes pour les reptiles : Ce type de gîte est constitué d'un mélange de matériaux, enterrés et apparents. • Creuser une fosse d'environ 60 à 80 cm de profondeur, 2 m de long et 1 m de large environ. Sur un sol plat, aménager une pente du côté ensoleillé. • Placer un abri au fond du trou (tuiles, pierre creuse). Ce gîte doit être placé hors gel. • Relier l'abri à l'extérieur du trou par un passage en tuiles. • Recouvrir l'abri du trou avec de la terre, des branchages et ensuite disposer des pierres plates, tuiles, ardoises... au-dessus et autour de cet emplacement (avec des éléments comme des blocs de pierre entre 30 et 60 cm) . • La hauteur hors-sol du gîte doit être d'environ 1 m L'unité (montant en toutes lettres) :	 €
4.4	Apport éventuel de matériaux (tuiles, blocs, pierres)	Tonne
	Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture de matériaux nécessaire à la création des gîtes La tonne (montant en toutes lettres) :	 €